



Enseignement sup. - Recherche

Concertation et transparence

► Mise en place d'Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au début de la mandature, la Région organisera des Assises avec l'ensemble des partenaires et acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce débat public sera l'occasion de dresser collectivement le bilan et les perspectives d'évolution du développement, de l'organisation et des coopérations territoriales du point de vue de l'action possible de la Région vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents en Île-de-France (dont la part représente entre le quart et le tiers du potentiel national).

Il s'agira :

- d'examiner les conditions d'évolution de la carte des formations supérieures afin de favoriser la démocratisation et l'accès de l'enseignement supérieur sur tout le territoire régional ;
- de définir la nature et la forme des aides à la recherche qu'il convient de privilégier ;
- d'identifier les thématiques et les champs disciplinaires scientifiques financés prioritairement par la Région, reconnus dès lors comme des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) ;
- de préciser les missions et les procédures de désignation du conseil scientifique de la Région.

► Renforcement des missions du conseil scientifique et évolution de sa composition

L'actuel conseil scientifique régional (CRRESTI) a accompagné à partir de 2004 la création d'une politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche. Il a eu un rôle particulièrement important dans la mise en œuvre et le suivi des grandes priorités de recherche. Il s'est autosaisi à plusieurs reprises pour éclairer les délibérations du Conseil régional en matière de développement universitaire et de soutien à la recherche et il a mis en place l'organisation, avec des experts, de l'évaluation des politiques menées par la Région en particulier des DIM.

Compte tenu de la montée en puissance de cette priorité régionale, des changements nationaux dans l'organisation et le financement des établissements, du rôle accru de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les défis économiques et sociétaux de la métropole francilienne, ce conseil scientifique doit évoluer dans ses missions comme dans sa composition.

Suite aux propositions qui ressortiront des Assises, la Région installera un nouveau conseil scientifique qui assurera un lien étroit entre l'assemblée régionale et la communauté académique.

► **Signature d'une charte pour les élus régionaux siégeant dans les instances des établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

Très fortement contestée par une partie de la communauté académique, la loi relative aux libertés et aux responsabilités universitaires (LRU) d'août 2007 a profondément modifié les conditions de gouvernance des universités.

Suite aux Assises, le Conseil régional adoptera une charte définissant les principes que feront valoir les élus régionaux siégeant dans les conseils d'administration.

Vie étudiante

La qualité de vie des jeunes en formation supérieure est une priorité car elle est un des facteurs majeurs de la réussite et de l'autonomie pour plus de la moitié d'une classe d'âge désormais scolarisée dans l'enseignement supérieur. La question de l'égalité des chances est particulièrement aiguë en Ile-de-France où les jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur sont d'origines très diverses et les conditions de vie plus difficiles que dans les autres régions. Ainsi plus de 60% des étudiants, élèves et apprentis franciliens du supérieur exercent une activité rémunérée au cours de l'année universitaire et près de la moitié résident, parfois contraints, chez leurs parents. Un nombre croissant de jeunes connaît de grandes difficultés financières et sociales.

► **Un engagement en faveur du logement des jeunes**

Dans le cadre du Schéma du logement étudiant, nous créerons 20 000 logements pour les étudiants, les apprentis et les jeunes travailleurs. Par ailleurs, la Région prendra en charge la caution et le dépôt de garantie pour les étudiants en location ou en colocation.

► **Soutien aux besoins quotidiens des étudiants**

Outre l'aide au logement et aux déplacements (carte imagin'R), la Région s'engage à une aide au financement d'une mutuelle santé, à un soutien à la qualité de la restauration, à une aide au financement d'une licence sportive et à la mise en accessibilité des établissements pour les étudiants en situation de handicap.

► **Développement et amélioration de l'accueil étudiant dans les bibliothèques**

Lors de la dernière mandature, la Région a initié une politique originale et ambitieuse de " monitorat étudiant en bibliothèque " ouvert aux étudiants de moins de 27 ans et inscrits au minimum en deuxième année d'un premier cycle. Initialement développée dans 5 établissements pilotes et étendue à 13 établissements, cette politique a permis d'augmenter en moyenne de 15 heures par semaine les heures d'ouverture des bibliothèques.

La Région généralisera cette politique à tous les établissements afin d'offrir un accès renforcé aux bibliothèques et aux salles de lecture pour les étudiants franciliens, tout en garantissant pour les moniteurs un emploi encadré et accompagné d'une formation spécifique adaptée à leurs études.

► **Poursuite du développement de bibliothèques et des lieux de lecture, particulièrement pour les sciences humaines et sociales**

Les bibliothèques sont une priorité de l'engagement de la Région pour l'enseignement supérieur et la recherche. Elles sont essentielles à la réussite des étudiants et au rayonnement scientifique des établissements. Les bibliothèques représentent le volet le plus important du financement régional dans le précédent et l'actuel Contrat de projets (plus de 300 millions d'euros). La Région a construit des bibliothèques mais a aussi créé un dispositif de modernisation pour les plus anciennes (Bibliorif).

La Région poursuivra son investissement dans les bibliothèques tout particulièrement pour les bibliothèques de sciences humaines et sociales dans la mesure où les ressources documentaires constituent pour ces disciplines un équipement scientifique essentiel.

► **Financement des expérimentations innovantes de tutorat et de parrainage d'étudiants et poursuite de la politique de passerelles en faveur des «décrocheurs»**

L'échec en premier cycle mais aussi la difficulté parfois à suivre une formation, notamment à l'université, constituent un problème majeur. Nous considérons que la réussite des deux premières années de formation après le baccalauréat est la condition d'un ascenseur social efficace.

Les politiques gouvernementales sont à cet égard insuffisantes puisque le plan LICENCE, faute de dotations pour des emplois pérennes, ne permet pas d'augmenter significativement le taux d'encadrement des étudiants.

Ainsi, nous souhaitons

- accompagner les établissements qui développeront des politiques expérimentales de tutorat et de parrainage pour améliorer l'encadrement et le suivi des premières années de formation, tout en exigeant de l'Etat qu'il accompagne le recrutement de personnel statutaire pour mettre en œuvre un tutorat efficace;
- proposer à chaque PRES de cofinancer un poste de développeur des formations en alternance ; il aura pour mission de développer les liens avec les entreprises à la recherche de jeunes sous contrats en alternance. Des passerelles seront ouvertes tout au long de l'année universitaire, avec un système d'entrée et de sortie permanente, permettant à ces jeunes d'essayer plusieurs types de formation en alternance, plusieurs entreprises, voire une remise à niveau avant de reprendre une formation. Pendant cette période de passerelle, les jeunes décrocheurs bénéficieront du statut de stagiaire de la formation professionnelle avec ouverture d'une rémunération et d'une couverture sociale;
- favoriser la poursuite d'études professionnalisantes pour les étudiants issus des baccalauréats professionnels et des filières professionnelles en général;
- soutenir les formations permettant aux étudiants salariés de reprendre des études;
- aider les formations dédiées aux étudiants en détention.

► **Carte des formations fondée sur la coopération entre universités et écoles en**

garantissant à tous un accès équitable à l'enseignement supérieur sur tout le territoire

En Ile-de-France, le plan Campus du gouvernement a conduit à déstabiliser certaines coopérations territoriales et entraîné une mise en concurrence très brutale des établissements. Fondé sur le seul objectif de concentration territoriale, il ne s'appuie sur aucune vision de l'aménagement du territoire régional et conduit à délaisser certains sites.

Bien que la carte des formations ne relève pas des compétences transférées aux conseils régionaux, nous favoriserons l'organisation d'un véritable système territorial d'enseignement supérieur garant de la cohésion du territoire. Car répondre aux enjeux d'accès des jeunes et des salariés aux formations supérieures est une priorité pour le développement de la métropole francilienne.

Au travers de ses contrats avec les établissements et avec les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) et en cohérence avec ses missions d'aménagement du territoire, la Région :

- poursuivra son soutien au développement immobilier des établissements universitaires et de recherche avec une forte priorité pour les équipements participant à la vie étudiante (bibliothèques, équipements sportifs, maisons de santé, qualité de la restauration, etc.), en négociant avec l'Etat les moyens d'un rattrapage francilien;
- accompagnera les initiatives des établissements et de la communauté académique pour favoriser l'accès aux formations supérieures, tout particulièrement en premier cycle, sur tout le territoire francilien.

Ouverture au monde

► **Poursuite des bourses pour les étudiants étrangers en masters et création d'une maison francilienne à la Cité Internationale Universitaire de Paris**

L'Ile-de-France accueille près de 40 % des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises. Près de 10% des inscrits dans l'enseignement supérieur francilien viennent du monde entier. Leur accueil, la qualité de leur séjour en Ile-de-France, l'intensité des échanges scientifiques et culturels sont un enjeu majeur du rayonnement et de l'ouverture de la métropole francilienne.

La Région poursuivra également sa politique de bourses (12 000 euros annuels par étudiant) pour les étudiants étrangers en master.

La Région poursuivra sa politique de construction de résidences internationales d'accueil et mènera à bien la réalisation de cent chambres dans la future maison de l'Ile-de-France à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

► **Création d'un bureau unique d'accueil des étudiants étrangers et soutien à la création de tutorat au bénéfice de ces étudiants**

A l'instar du Bureau régional d'accueil des chercheurs étrangers (BRACE), la Région s'engagera pour la création d'un bureau unique d'accueil des étudiants étrangers pour toute la région.

En outre, la Région soutiendra les politiques de tutorat des étudiants étrangers

engagées par les établissements.

► **Rendre possible les séjours à l'étranger pour les étudiants et apprentis franciliens qui n'y ont pas accès**

Etre parti à l'étranger dans le cadre de ses études supérieures est une expérience très enrichissante et, de plus en plus, un élément important pour le parcours professionnel ultérieur. Alors qu'ils deviennent obligatoires dans les grandes écoles, les séjours d'études ou les stages à l'étranger ne sont pas aujourd'hui généralisés dans les universités. Existe là un risque de discrimination portant atteinte à l'égalité des chances.

Depuis 2004, la Région a financé le séjour d'études ou le stage à l'étranger pour plus de 12000 étudiants et apprentis franciliens.

Dans la prochaine mandature, la Région s'engagera, en lien avec les établissements universitaires et les écoles qui n'ont pas à ce jour de programme de mobilité internationale, pour rendre possible au cours de la scolarité supérieure une expérience internationale pour les étudiants et apprentis franciliens qui n'y ont pas accès.

► **Création d'un site Internet unique dédié aux échanges de logements entre les étudiants internationaux**

Le logement est un facteur parfois bloquant de la mobilité internationale entrante et sortante. Outre le développement des résidences d'accueil, l'encouragement aux échanges de logements constitue également un axe à développer. Actuellement plusieurs sites proposent ce service. La Région favorisera la constitution d'une plateforme Internet unique afin de simplifier et d'optimiser ces échanges.

Insertion professionnelle des diplômés et accompagnement des jeunes chercheurs

► **Soutien à l'insertion professionnelle de tous les diplômés : réseaux d'anciens, annuaires, organisation de rencontres avec les employeurs et les précédentes promotions**

L'accès aux savoirs, l'ouverture au monde, l'épanouissement intellectuel, la mise en contact avec la recherche constituent le premier objectif de toute formation dans l'enseignement supérieur.

Le temps de ce cursus est aussi un moment privilégié pour anticiper et préparer une insertion professionnelle réussie.

La Région participera au financement des services universitaires créés au sein des établissements ou des PRES pour accompagner la recherche d'emploi des jeunes diplômés.

La Région créera un fonds mutualisé pour favoriser le développement des initiatives développées par les étudiants afin de faciliter cette future insertion : réseaux d'anciens, annuaires, organisation de rencontres avec les employeurs et les précédentes promotions,

► **Incitation à l'embauche des jeunes docteurs dans les entreprises et les administrations à des postes qui correspondent à leur niveau de qualification.**

En complément de son ambitieuse politique d'allocations de recherche menée depuis 2004 (plus d'un millier d'allocations de recherche et de bourses post doctorales), la Région a soutenu les initiatives menées par les établissements en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs (exemple des " doctoriales ", du " quatrième chapitre de la thèse ", etc.).

Compte tenu de la situation de l'emploi scientifique et des risques actuels de désaffection pour les formations préparant à la recherche, la Région veut aller plus loin.

Dans le cadre de ses différentes aides économiques, la Région incitera les entreprises à l'embauche des jeunes docteurs.

Elle favorisera également l'accès des docteurs aux métiers administratifs dans ses services à des postes correspondant à leur niveau de qualification.

► **Aide à la diffusion des thèses en sciences humaines par un «chèque soutenance»**

Compte tenu des conditions spécifiques propres aux thèses de sciences humaines et sociales, les jeunes doctorants franciliens dans ces disciplines seront soutenus lors de leur recherche de poste par un " chèque soutenance " par lequel la Région contribuera aux frais de reproduction et de diffusion de leur thèse.

Priorité à la recherche coopérative

► **Évolution des thématiques prioritaires de recherche, renforcement de la politique active de financement d'allocation de recherche et soutien aux Picri (partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation)**

La Région maintiendra son ambitieuse politique de financement des allocations de recherche. Mais parce que la Région considère comme prioritaire de lutter contre la précarité de l'emploi scientifique, elle fera évoluer sa politique pour financer avant tout des allocations doctorales en réduisant la part des allocations post doctorales.

L'évolution des thématiques prioritaires de recherche sera examinée dans le cadre des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle se fondera :

- sur un débat à partir du bilan de la politique des DIM;
- sur la nécessité de renforcer des projets de recherche fondamentale d'intérêt particulier pour la Région, notamment en sciences humaines et sociales;
- sur la poursuite des Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) ayant permis lors de l'actuelle mandature de développer des projets et des thématiques originaux ou émergents, sur des sujets sociaux majeurs, entre laboratoires publics et associations.

► **Renforcement du cofinancement des équipements mutualisés de laboratoires**

Hors des thématiques prioritaires de recherche, la Région maintiendra son pro-

gramme de financement des équipements mutualisés des laboratoires (SESAME).

Valorisation et innovation

► Création d'une structure de diffusion des savoirs labellisant et soutenant les actions auprès du grand public

Pour soutenir la valorisation culturelle de la recherche, sera créée une structure de diffusion des savoirs labellisant et soutenant les actions de grande envergure menées auprès du grand public tels que les conférences citoyennes, les activités des associations de culture scientifique, les colloques grand public, etc. La Région soutiendra les associations et maintiendra les dispositifs permettant un large transfert de tous les savoirs élaborés dans les universités et centres de recherche.

► Création d'un guichet unique au sein du Centre francilien de l'innovation pour les PME innovantes et du Lieu du design des designers .

La Région poursuivra sa politique ambitieuse de soutien à l'innovation et à l'éco-innovation visant à offrir un accès simplifié aux aides publiques pour les PME innovantes. Un guichet unique offrira un soutien au plus près du parcours des créateurs et une vitrine de l'innovation francilienne, notamment en matière de technologie et d'emplois " verts ".

Dans le cadre du partenariat avec OSEO, elle développera le Fonds régional d'aide à l'innovation aujourd'hui doté de 12 millions d'euros et poursuivra son soutien au Passage de l'innovation qui regroupe sur un même lieu le Centre francilien de l'innovation, le Lieu du design et certains pôles de compétitivité franciliens.

► Mise en réseau de l'ensemble des cellules de valorisation et de transfert technologique par la création d'un réseau de connecteurs technologiques

La Région proposera aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, tout particulièrement aux PRES, de mettre à leur disposition les ressources du Centre francilien de l'innovation et de développer un réseau de spécialistes assurant le transfert et la « connexion technologique ».

► Soutien accru aux projets collaboratifs entre les PME et des laboratoires au sein des 7 pôles de compétitivité franciliens.

La Région poursuivra et amplifiera son soutien aux projets issus des 7 pôles de compétitivité en favorisant tout particulièrement les éco-technologies et la métropole durable, à l'instar de ses récentes initiatives en matière de véhicule électrique ou de photovoltaïque.

► **Soutien à l'innovation via la commande publique pour la métropole innovante et durable, expérimentations dans la ville avec le *Paris-Région Innovation Lab***

La métropole francilienne constitue le premier bassin urbain d'Europe. Elle doit devenir le lieu privilégié de la recherche et de l'innovation particulièrement dans le domaine du développement urbain durable.

La Région développera des actions innovantes via ses marchés publics dans le cadre du Paris-Région Innovation Lab initié avec la Ville de Paris.